

06/06/2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, mardi, le 6 juin 2017 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Mesdames les conseillères : Joanne Leblanc
Maylis Toulouse

Messieurs les conseillers : Daniel Groleau
Michel Croteau
Éric Decubber
Denis Rondeau

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Yvan Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Richard Tanguay, maire, ouvre la séance à 19 h 35 et procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption du règlement d'emprunt # 2017-060 (rue des Érables)
3. Adjudication de contrat de fourniture d'enrobés bitumineux
4. Acceptation des soumissions pour financement d'un emprunt de 1 587 800 \$ (flotte de véhicules)
5. Période de questions
6. Levée de la séance

#2 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 2017-060 (RUE DES ÉRABLES)

ATTENDU QUE la municipalité de Weedon doit procéder à la réfection de conduites d'eau potable et d'égout sanitaire et pluvial de la rue des Érables jugée prioritaire dans le plan d'intervention des infrastructures municipales dont les normes furent établies par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

ATTENDU QUE la municipalité a présenté une demande de subvention dans le cadre du programme sur la taxe d'accise et le programme TECQ ainsi que dans le cadre du volet 1 du programme FEPTEU ;

ATTENDU QUE le 12 janvier 2017, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire confirmait à la Municipalité de Weedon le versement d'une somme de 986 931\$ provenant d'une partie de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ainsi qu'une aide financière de 1 238 865 \$ dans le cadre du volet 1 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU), tel qu'il appert des lettres adressées à la municipalité par le ministère et jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante comme **annexes A-1 et A-2**;

ATTENDU QUE l'article 1093.1 du *Code municipal* prévoit qu'une municipalité peut décréter un emprunt pour le paiement de dépenses et pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement est assurée et le contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine, cet emprunt pouvant payer de façon totale ou partielle les dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt ;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé aux études et expertises requises ;

ATTENDU QU' un avis de motion pour la présentation du règlement a été donné lors d'une séance du conseil le 5 juin 2017 ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-112 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le présent règlement portant le #2017-060 est adopté et que le conseil municipal ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le présent règlement porte le #2017-060 et le titre se lit comme suit : « Règlement décrétant des travaux pour la réfection de conduites d'eau potable et d'égout sanitaire et pluvial de la rue des Érables du secteur centre de la municipalité de Weedon et autorisant un emprunt à cette fin ».

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter tous les travaux de réfection de conduites d'eau potable et d'égout sanitaire et pluvial de la rue des Érables du secteur centre de la municipalité de Weedon propres à desservir le secteur centre de la municipalité de Weedon. Les travaux sont plus amplement décrits au document joint, au présent règlement pour en faire partie intégrante, identifiés comme l'**annexe B** par les mots suivants : « Réfection de conduites d'eau potable et d'égout sanitaire et pluvial de la rue des Érables du secteur centre de la municipalité de Weedon » préparé par les Services EXP Inc. en date du 26 avril 2017.

ARTICLE 4

Aux fins du présent règlement, le conseil est autorisé à dépenser jusqu'à concurrence d'une somme de *trois millions soixante et onze mille six cent trente-sept dollars et quarante cents (3 071 637.40 \$)*, taxes nettes comprises, le détail des dépenses étant plus amplement décrit à l'**annexe B du règlement #2017-060**.

ARTICLE 5

Afin d'acquitter le coût estimé des travaux, soit la somme de 3 071 637.40 \$, le conseil est autorisé à utiliser le solde disponible du règlement # 2009-008 pour une somme de 5 020.00 \$, appropriée du Fonds général la somme de 113 067.00 \$

et décrète un emprunt de 2 953 550.40 \$ sur une période de 20 ans dont une partie de cet emprunt est payable à même les versements annuels de la subvention de 986 931 \$ provenant d'une partie de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et de la subvention de 1 238 865.00 \$ du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées tel qu'il appert des lettres de confirmation du 12 janvier 2017 et du 23 janvier 2017 jointes en annexe du présent règlement comme annexes A-1 et A-2, étant entendu que la part payable par le secteur s'élève à 727 754.40 \$.

Le remboursement du solde disponible du règlement 2009-008 pour la somme de 5 020.00 \$ se fera conformément au tableau d'échéance dudit règlement. La taxe spéciale imposée par ce règlement et dont on utilise les soldes disponibles est réduite d'autant.

ARTICLE 6 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable dont tout ou en partie est située à l'intérieur du bassin de taxation montré par un liséré rouge à l'annexe « C », jointe au présent règlement, pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est le propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et aux remboursements en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.

CATÉGORIE D'IMMEUBLE ET NOMBRE D'UNITÉ

A) Immeuble résidentiel	Unité
Pour le premier logement dans un même immeuble	1 unité
Pour chaque logement additionnel dans un même immeuble	0,6 unité
Pour un point de service situé à l'intérieur d'un logement, à l'exception d'une activité de salon de coiffure	0,5 unité
Pour un point de service situé à l'intérieur d'un logement qui est un salon de coiffure	1 unité
Immeuble commercial	
Pour chaque local distinct	
Pour le premier local utilisé pour des services professionnels ou d'affaires dans un même immeuble	1 unité
Pour chaque local additionnel utilisé pour des fins de services professionnels ou d'affaires dans un même immeuble	0,5 unité
Épicerie	5 unités
Lave-auto	1,5 unité / porte de garage
Restaurant	2 unités
Station-service	1,5 unité
Dépanneur et station-service	1,5 unité
Station-service et réparation	2 unités
Atelier de réparation mécanique	1,5 unité
Bar	2 unités
Hôtel, motel, gîte touristique ou autres usages semblables	0,2 unité par chambre
Pâtisserie-boulangerie	1,5 unité
Salon de coiffure	1,5 unité
Établissement financier	1,5 unité
Garderie	2 unités
Résidence pour personnes âgées	0,2 unité par chambre
Nettoyeur	2 unités
Buanderie type libre-service	1 unité par 4 machines à laver
Camping	5 unités
Tout autre local commercial	1 unité
 B) Immeuble industriel	
pour chaque industrie	
0-25 employés	2 unités
26-50 employés	4 unités
51-75 employés	6 unités
76 employés et plus	8 unités
 C) Immeuble agricole	
Par bâtiment agricole raccordé au réseau	3 unités

D) Autres immeubles

Terrain vacant	0,5 unité
Établissement d'enseignement :	
0-25 étudiants	2 unités
26-50 étudiants	4 unités
51-75 étudiants	6 unités
76 étudiants et plus	8 unités
Tout autre immeuble	1 unité

ARTICLE 7

Aux fins de la catégorie immeuble résidentiel de l'article 6, un logement comprend une maison unifamiliale, détachée ou en rangée, un appartement ou un ensemble de pièces où l'on tient feu et lieu et qui comporte une entrée par l'extérieur ou par un hall commun, dont l'usage est exclusif aux occupants et où l'on ne peut communiquer directement d'une unité à l'autre sans passer par un hall commun ou par l'extérieur.

ARTICLE 8

Aux fins de la catégorie immeuble résidentiel de l'article 6, est considéré comme un point de service, toute activité reliée aux :

- a) Services personnels, soit les :
 - instituts de beauté
 - salons de coiffure
- b) Services professionnels, soit les bureaux de :
 - dentistes et ainsi que les professions reliées à la santé animale

Si les conditions suivantes sont respectées :

- 1- Ces activités sont pratiquées au sein de son propre logement
- 2- L'aire de plancher du logement utilisé à ces fins, incluant l'entreposage de produits, est inférieur à trente pour cent (30%)
- 3- Lorsque l'aire du plancher du logement utilisé à ces fins, incluant l'entreposage de produits, est supérieure ou égale à trente pour cent (30%), cette activité est considérée être exercée dans un local distinct et ainsi tarifier distinctement du logement dans lequel il se trouve.

ARTICLE 9

Aux fins de la catégorie immeuble commercial de l'article 6, est considéré comme un local distinct, tout local qui comporte une entrée par l'extérieur ou par un hall commun :

- a) Dont l'usage est exclusif aux occupants, et
- b) Où on ne peut communiquer directement d'une unité à l'autre sans passer par un hall commun ou par l'extérieur

Malgré ce qui précède, un local est également considéré comme distinct d'un autre même si on communique directement d'une unité à l'autre et ce, sans passer par un hall commun ou par l'extérieur, si les unités sont occupées par des personnes, entreprises, sociétés ou compagnies distinctes.

ARTICLE 10

Aux fins de la catégorie autres immeubles de l'article 6, un terrain vacant signifie un unité d'évaluation non construite sur laquelle il est permis d'ériger un bâtiment principal conformément aux règlements d'urbanisme.

ARTICLE 11

Sous réserve des articles 7 à 10, si un immeuble comporte plus d'un usage tarifé selon l'article 6, le propriétaire de l'immeuble est assujéti à l'égard de l'immeuble dont il est le propriétaire à tous les tarifs applicables à cet immeuble.

ARTICLE 12

Le conseil affecte à l'avance à la réduction de l'emprunt et au paiement des dépenses décrétées au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée à la municipalité pour le paiement d'une ou de la totalité des dépenses décrétées au présent règlement.

ARTICLE 13

Le conseil affecte à l'avance à la réduction de l'emprunt et au paiement des dépenses décrétées au présent règlement toute somme que la municipalité récupérera des autorités fiscales, notamment, au titre de la TPS, en relation avec une partie ou la totalité des dépenses décrétées au présent règlement.

ARTICLE 14

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Québec, le 12 janvier 2017

Monsieur Yvan Fortin
Directeur général
Municipalité de Weedon
520, 2^e Avenue
Weedon (Québec) J0B 3J0

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que la version modifiée de la programmation de travaux révisée, présentée par votre municipalité le 21 décembre 2016, a été acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Ainsi, le MAMOT recommande à la SOFIL le versement à votre municipalité d'un montant de 48 633 \$ provenant d'une partie de la Taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018. La contribution financière du Québec est évidemment conditionnelle à l'adoption des crédits nécessaires par le gouvernement pour chacune des années visées.

Le MAMOT pourra également recommander le versement d'un montant supplémentaire de 986 931 \$ relatifs aux travaux prévus, ce qui porte à 1 035 564 \$ le montant total des coûts autorisés. Afin de permettre ce versement, votre municipalité devra nous soumettre, avant le 15 octobre de chaque année prévue de réalisation des travaux, une programmation de travaux révisée confirmant les travaux réalisés avant le 30 septembre, ainsi que ses prévisions de dépenses entre le 1^{er} octobre et le 31 mars.

Le calendrier des versements relatif aux travaux approuvés sera disponible prochainement au service en ligne TECQ 2014 à l'onglet Bilan.

La contribution du Québec pour les municipalités de 2 500 habitants et plus est versée sur 20 ans au plus tard le 15 mars de chaque année. Le remboursement sera calculé en fonction du taux long terme pour le Québec (10 ans) disponible en janvier de chaque année selon les paramètres de référence du ministère des Finances du Québec.

...2

Québec, le 23 janvier 2017

Monsieur Richard Tanguay
 Maire
 Municipalité de Weedon
 520, 2^e Avenue
 Weedon (Québec) J0B 3J0

Monsieur le Maire,

Je vous informe que les travaux de renouvellement de conduites mentionnés en annexe sont admissibles à une aide financière de 1 238 865 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 1 492 608 \$ dans le cadre du volet 1 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées. L'aide financière provenant du gouvernement du Québec sera de 492 561 \$.

Veillez noter que ces travaux pourraient faire l'objet de demandes d'informations additionnelles par le gouvernement du Canada à l'égard de ses responsabilités en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et des obligations légales de consulter les groupes autochtones.

Un protocole d'entente vous sera transmis à la suite de la confirmation du respect des exigences additionnelles du gouvernement du Canada, s'il y a lieu. Ce protocole précisera les modalités de versement de l'aide financière. Il stipulera également l'obligation de respecter les règles d'octroi de contrats.

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite prochainement par le gouvernement en collaboration avec la Municipalité.

La réalisation de ces travaux contribuera à l'atteinte des objectifs du programme consistant à améliorer les infrastructures, la qualité de l'environnement et la qualité de vie des citoyens.



ANNEXE
FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTU)

Organisme requérant	Weedon	No Dossier	2015027
Désignation	Municipalité	No organisme	41058
Circ. élect. féd.	Richmond-Arthabaska	No séquence fédéral	00105
Circ. élect. prov.	Richmond		
MRC	AR410 Le Haut-Saint-François		
Programme	FEPTU-1		
Titre du projet			

1. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Localisation du tronçon	Est. plein	Type de trav.	Date début travaux	Type de conduites	Chim. existant (mm)	T _s complet	Fr. caténaire	Traité(s)	Bénéfici	Coûts (M\$)	Longueur de tronçon (m)	Aide finan. recommand. (\$)
No tronçon : WC36 Rue des Érables, de la 4e à la 7e Avenue	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2017-06-05	Eau potable Eaux usées Séparation égout Eaux pluviales Voie pleine largeur	150 375 50 750 50	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2	<input type="checkbox"/>	270	712 800	
No tronçon : WC37-1 Rue des Érables, de la 3e Avenue à la 4e Avenue	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2017-06-05	Eau potable Eaux usées Séparation égout Eaux pluviales Voie pleine largeur	150 200 50 600 50	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2	<input type="checkbox"/>	79	190 765	
No tronçon : WC37-2 Rue des Érables, de la 3e Avenue à la 4e Avenue	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2017-06-05	Eau potable Eaux usées Séparation égout Eaux pluviales Voie pleine largeur	150 375 50 750 50	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2	<input type="checkbox"/>	127	335 280	
Longueur totale recommandée											476	
Aide totale recommandée												1 238 865 \$

Évaluation des coûts
(étape 100 %)

Annexe B
exp.

MUNICIPALITÉ DE WEEDON

Réfection de la rue des Érables

N° de dossier : SHE-00238113

Date : 24 avril 2017
Révision : 25 avril 2017
Révision : 28 avril 2017

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
A	ORGANISATION DE CHANTIER				
A1	Organisation de chantier				
A1.1	Organisation générale de chantier			forfaitaire	44 550,67 \$
A1.2	Plan détaillé de la signalisation et de la gestion de la circulation			forfaitaire	500,00 \$
A1.3	Maintenance de la circulation et signalisation			forfaitaire	5 000,00 \$
A1.4	Panneaux d'annonce des travaux	unité	1	1 000,00 \$	1 000,00 \$
A1.5	Boudins de paille	m	20	80,00 \$	1 600,00 \$
A1.6	Plan de soutènement des utilités publiques et permis			forfaitaire	1 000,00 \$
A1.7	Travaux de soutènement et protection des utilités publiques			forfaitaire	1 000,00 \$
A1.8	Programme de travail pour l'installation du réseau temporaire			forfaitaire	1 500,00 \$
A1.9	Plan préalable à la mise en service			forfaitaire	500,00 \$
	Sous-total - Organisation de chantier				56 650,67 \$
B	RUE DES ÉRABLES (de 2e Avenue à 7e Avenue)				
B1	Eau potable				
B1.1	Alimentation temporaire (protection incendie)			forfaitaire	56 800,00 \$
B1.2	Enlèvement des conduites existantes			forfaitaire	16 375,00 \$
B1.3	Conduite 250 mm ø, PVC, DR-18 (maîtresse)	m	738	175,00 \$	129 150,00 \$
B1.4	Conduite 150 mm ø, PVC, DR-18 (poteaux incendie)	m	40	135,00 \$	5 400,00 \$
B1.5	Té 250 x 250	unité	1	2 800,00 \$	2 800,00 \$
B1.6	Té 250 x 150 (poteaux incendie)	unité	5	2 100,00 \$	10 500,00 \$
B1.7	Vanne 250 mm ø	unité	4	3 800,00 \$	15 200,00 \$
B1.8	Vanne 150 mm ø (poteaux incendie)	unité	5	1 400,00 \$	7 000,00 \$
B1.9	Poteau d'incendie	unité	5	6 000,00 \$	30 000,00 \$
B1.10	Chambre de réduction de pression à rélocaliser			forfaitaire	5 000,00 \$
B1.11	Raccordement à l'existant	unité	1	2 500,00 \$	2 500,00 \$
B1.12	Nettoyage, désinfection et essai des conduites d'eau potable (BNQ 1809-300/2004 (R2007), section 11)	m	778	2,50 \$	1 945,00 \$
	Sous-total - Eau potable				286 670,00 \$

Évaluation des coûts
(étape 100 %)

exp.

MUNICIPALITÉ DE WEEDON

Réfection de la rue des Érables

N° de dossier : SHE-00238113

Date : 24 avril 2017
Révision : 25 avril 2017
Révision : 26 avril 2017

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
B2	Égout sanitaire				
B2.1	Enlèvement des conduites existantes (sanitaire et unitaire)			forfaitaire	17 250,00 \$
B2.2	Conduite 375 mm ø, TBA CL IV (maîtresse)	m	383	240,00 \$	91 920,00 \$
B2.3	Conduite 200 mm ø, PVC, DR-35 (maîtresse)	m	320	175,00 \$	56 000,00 \$
B2.4	Conduite 375 mm ø, TBA CL IV (transversale)	m	10	240,00 \$	2 400,00 \$
B2.5	Conduite 300 mm ø, PVC, DR-35 (transversale)	m	7	230,00 \$	1 610,00 \$
B2.6	Conduite 135 mm ø, PVC, DR-35 (transversale)	m	8	150,00 \$	1 200,00 \$
B2.7	Regard 900 mm ø	unité	8	4 300,00 \$	34 400,00 \$
B2.8	Raccordement à l'existant	unité	1	1 500,00 \$	1 500,00 \$
	<u>Nettoyages, essais, inspections et vérifications (BNQ 1809-300/2004 (R2007), section 11)</u>				
	<u>Nettoyages et inspections télévisés</u>				
B2.9	. réception provisoire (conduite incluant branchements)	m	713	5,00 \$	3 565,00 \$
B2.10	. réception définitive (conduite incluant branchements)	m	713	4,00 \$	2 852,00 \$
B2.11	. réception provisoire (regard, avec caméra spécifique)	unité	8	120,00 \$	960,00 \$
B2.12	. réception définitive (regard, avec caméra spécifique)	unité	8	120,00 \$	960,00 \$
	<u>Essais (infiltration, exfiltration, etc.)</u>				
B2.13	. conduite incluant branchements	m	713	1,75 \$	1 247,75 \$
B2.14	. regard	unité	8	225,00 \$	1 800,00 \$
	<u>Vérification de la déformation</u>				
B2.15	. réception provisoire	m	320	1,50 \$	480,00 \$
B2.16	. réception définitive	m	320	1,50 \$	480,00 \$
	Sous-total - Égout sanitaire				218 624,75 \$
B3	Égout pluvial				
B3.1	Conduite 750 mm ø, TBA CL IV (maîtresse)	m	98	375,00 \$	36 750,00 \$
B3.2	Conduite 600 mm ø, TBA CL IV (maîtresse)	m	225	325,00 \$	73 125,00 \$
B3.3	Conduite 525 mm ø, TBA CL IV (maîtresse)	m	108	290,00 \$	30 740,00 \$
B3.4	Conduite 450 mm ø, TBA CL IV (maîtresse)	m	120	265,00 \$	31 800,00 \$
B3.5	Conduite 375 mm ø, TBA CL IV (maîtresse)	m	81	240,00 \$	19 440,00 \$

Évaluation des coûts
(étape 100 %)



MUNICIPALITÉ DE WEEDON

Réfection de la rue des Érables

N° de dossier : SHE-00238113

Date : 24 avril 2017

Révision : 25 avril 2017

Révision : 26 avril 2017

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
B3.6	Conduite 300 mm ø, PVC, DR-35 (mâltresse)	m	75	205,00 \$	15 375,00 \$
B3.7	Conduite 200 mm ø, PVC, DR-35 (puisards)	m	22	130,00 \$	2 860,00 \$
B3.8	Conduite 150 mm ø, PVC, DR-28 (puisards)	m	192	110,00 \$	21 120,00 \$
B3.9	Regard 1 500 mm ø	unité	1	6 400,00 \$	6 400,00 \$
B3.10	Regard 1 200 mm ø	unité	3	5 150,00 \$	15 450,00 \$
B3.11	Regard 900 mm ø	unité	2	4 050,00 \$	8 100,00 \$
B3.12	Puisard tête ajust.	unité	32	2 800,00 \$	89 600,00 \$
B3.13	Puisard double	unité	2	5 000,00 \$	10 000,00 \$
B3.14	Puisard existant à raccorder	unité	1	1 500,00 \$	1 500,00 \$
B3.15	Drain de fondation de la structure routière	m	1 480	30,00 \$	44 400,00 \$
B3.16	Raccordement à l'existant	unité	3	1 500,00 \$	4 500,00 \$
<u>Nettoyage, inspection, essais et vérifications</u> (BNQ 1809-300(2004 (R2007), section 11)					
<u>Nettoyages et inspections télévisées</u>					
B3.17	. réception provisoire (conduite incluant branchements)	m	919	5,00 \$	4 595,00 \$
B3.18	. réception définitive (conduite incluant branchements)	m	919	4,00 \$	3 676,00 \$
B3.19	. réception provisoire (regard, avec caméra spécifique)	unité	5	120,00 \$	600,00 \$
B3.20	. réception définitive (regard, avec caméra spécifique)	unité	5	120,00 \$	600,00 \$
<u>Vérification de la déformation</u>					
B3.21	. réception provisoire	m	75	1,50 \$	112,50 \$
B3.22	. réception définitive	m	75	1,50 \$	112,50 \$
Sous-total - Égout pluvial					420 856,00 \$
B4 Branchements					
B4.1	Branchement P150 - S135 - 25 mm ø	m	550	135,00 \$	74 250,00 \$
B4.2	Unité de branchement P150 - S135 - 25 mm ø	unité	55	1 450,00 \$	79 750,00 \$
B4.3	Branchement P150 - S135 - 150 mm ø	m	10	280,00 \$	2 800,00 \$
B4.4	Unité de branchement P150 - S135 150 mm ø	unité	1	3 500,00 \$	3 500,00 \$
Sous-total - Branchements					160 300,00 \$

Évaluation des coûts
(étape 100 %)



MUNICIPALITÉ DE WEEDON

Réfection de la rue des Érables

N° de dossier : SHE-00238113

Date : 24 avril 2017

Révision : 25 avril 2017

Révision : 26 avril 2017

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
B5 Voirie (incluant racc. 3e, 4e et 7e Avenue)					
B5.1	Terrassement (incluant l'enlèvement du pavage et des trottoirs, des bordures et des fondations existantes)			forfaitaire	103 000,00 \$
B5.2	Glissière de sécurité semi-rigide à enlever	m	17	15,00 \$	255,00 \$
B5.3	Scus-fondation MG 112, 525 mm	m²	9 230	15,75 \$	145 372,50 \$
B5.4	Fondation supérieure MG 20, 200 mm	m²	10 290	9,60 \$	98 784,00 \$
B5.5	Couche de base en enrobés bitumineux ESG-14, 60 mm (PG 58-34)	m²	8 682	17,60 \$	152 803,20 \$
B5.6	Couche de surface en enrobés bitumineux ESG-10, 40 mm (PG 58-34)	m²	8 682	12,00 \$	104 184,00 \$
B5.7	Trottoir de béton (1,5 m) excluant fondations	m	669	140,00 \$	93 660,00 \$
B5.8	Bordure de béton excluant fondations	m	664	40,00 \$	26 560,00 \$
B5.9	Marquage au sol (lignes de rive et de centre)	m	1 830	1,50 \$	2 745,00 \$
B5.10	Marquage au sol (traverse piétonne)	m	6	40,00 \$	240,00 \$
B5.11	Balises pour piste cyclable	unité	32	125,00 \$	4 000,00 \$
<u>Réfection</u>					
B5.12	Entrée privée en gravier	m²	119	25,00 \$	2 975,00 \$
B5.13	Entrée privée en enrobés bitumineux	m²	691	65,00 \$	44 915,00 \$
B5.14	Entrée privée en pavé uni	m²	12	150,00 \$	1 800,00 \$
B5.15	Trottoir privé en béton de ciment	m²	15	100,00 \$	1 500,00 \$
B5.16	Engazonnement en plaques, Incl. 100 mm de terre végétale	m²	1 026	10,00 \$	10 260,00 \$
B5.17	Glissière de sécurité semi-rigide avec profilé d'acier double ondulation sur poteau de bois à 1,9 m c/c	m	17	137,00 \$	2 329,00 \$
B5.18	Murs de soutènement de blocs de béton	m	11	1 150,00 \$	12 650,00 \$
B5.19	Provision pour réfections diverses			forfaitaire	5 000,00 \$
Sous-total - Voirie (incluant racc. 3e, 4e et 7e Avenue)					815 432,70 \$
SOUS-TOTAL - RUE DES ÉRABLES					1 930 663,45 \$

Évaluation des coûts
(étape 100 %)



MUNICIPALITÉ DE WEEDON

Réfection de la rue des Érables

N° de dossier : SHE-00238113

Date : 24 avril 2017

Révision : 25 avril 2017

Révision : 26 avril 2017

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
C	3^e AVENUE				
C1	Eau potable				
C1.1	Conduite 150 mm ø, PVC, DR-18	m	12	135,00 \$	1 620,00 \$
C1.2	Té 250 x 150	unité	1	2 100,00 \$	2 100,00 \$
C1.3	Vanne 150 mm ø	unité	1	1 600,00 \$	1 600,00 \$
C1.4	Bouchon 150 mm ø	unité	1	450,00 \$	450,00 \$
C1.5	Nettoyage, désinfection et essai des conduites d'eau potable (BNQ 1809-900/2004 (R2007), section 11)	m	12	2,50 \$	30,00 \$
	Sous-total - Eau potable				5 800,00 \$
C2	Égout sanitaire				
C2.1	Conduite 200 mm ø, PVC, DR-35	m	10	175,00 \$	1 750,00 \$
C2.2	Conduite 300 mm ø, PVC, DR-35	m	7	230,00 \$	1 610,00 \$
C2.3	Regard 900 mm ø	unité	2	4 300,00 \$	8 600,00 \$
C2.4	Bouchon	unité	1	450,00 \$	450,00 \$
	<u>Nettoyages, essais, inspections et vérifications</u> (BNQ 1809-900/2004 (R2007), section 11)				
	<u>Nettoyages et inspections télévisées</u>				
C2.5	. réception provisoire (conduite incluant branchements)	m	17	5,00 \$	85,00 \$
C2.6	. réception définitive (conduite incluant branchements)	m	17	4,00 \$	68,00 \$
C2.7	. réception provisoire (regard, avec caméra spécifique)	unité	2	120,00 \$	240,00 \$
C2.8	. réception définitive (regard, avec caméra spécifique)	unité	2	120,00 \$	240,00 \$
	<u>Essais (infiltration, exfiltration, etc.)</u>				
C2.9	. conduite incluant branchements	m	17	1,75 \$	29,75 \$
C2.10	. regard	unité	2	225,00 \$	450,00 \$
	<u>Vérification de la déformation</u>				
C2.11	. réception provisoire	m	17	1,50 \$	25,50 \$
C2.12	. réception définitive	m	17	1,50 \$	25,50 \$
	Sous-total - Égout sanitaire				13 578,75 \$

Évaluation des coûts
(étape 100 %)



MUNICIPALITÉ DE WEEDON

Réfection de la rue des Érables

N° de dossier : SHE-00238113

Date : 24 avril 2017

Révision : 25 avril 2017

Révision : 26 avril 2017

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
C3	Égout pluvial				
C3.1	Conduite 900 mm ø, PVC, DR-35	m	11	205,00 \$	2 255,00 \$
C3.2	Regard 1 200 mm ø	unité	1	5 150,00 \$	5 150,00 \$
C3.3	Bouchon	unité	1	450,00 \$	450,00 \$
	<u>Nettoyage, inspection, essais et vérifications</u> (BNQ 1809-900/2004 (R2007), section 11)				
	<u>Nettoyages et inspections télévisées</u>				
C3.4	. réception provisoire (conduite incluant branchements)	m	11	5,00 \$	55,00 \$
C3.5	. réception définitive (conduite incluant branchements)	m	11	4,00 \$	44,00 \$
C3.6	. réception provisoire (regard, avec caméra spécifique)	unité	1	120,00 \$	120,00 \$
C3.7	. réception définitive (regard, avec caméra spécifique)	unité	1	120,00 \$	120,00 \$
	<u>Vérification de la déformation</u>				
C3.8	. réception provisoire	m	11	1,50 \$	16,50 \$
C3.9	. réception définitive	m	11	1,50 \$	16,50 \$
	Sous-total - Égout pluvial				8 227,00 \$
	SOUS-TOTAL - 3^e AVENUE				27 600,75 \$

Évaluation des coûts
(étape 100 %)



MUNICIPALITÉ DE WEEDON

Réfection de la rue des Érables

N° de dossier : SHE-00238113

Date : 24 avril 2017

Révision : 25 avril 2017

Révision : 26 avril 2017

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
D	4^e AVENUE				
D1	Eau potable				
D1.1	Conduite 150 mm ø, PVC, DR-18	m	5	135,00 \$	675,00 \$
D1.2	Té 250 x 150	unité	1	2 100,00 \$	2 100,00 \$
D1.3	Vanne 150 mm ø	unité	1	1 400,00 \$	1 400,00 \$
D1.4	Raccordement à l'existant	unité	1	2 500,00 \$	2 500,00 \$
D1.5	Nettoyage, désinfection et essai des conduites d'eau potable (BNQ 1809-900/2004 (R2007), section 11)	m	5	2,50 \$	12,50 \$
	Sous-total - Eau potable				6 687,50 \$
D2	Égout sanitaire				
D2.1	Regard 900 mm ø	unité	1	4 300,00 \$	4 300,00 \$
D2.2	Raccordement à l'existant	unité	2	1 500,00 \$	3 000,00 \$
	<u>Nettoyages, essais, inspections et vérifications (BNQ 1809-300/2004 (R2007), section 11)</u>				
	<u>Nettoyages et inspections télévisées</u>				
D2.3	. réception provisoire (regard, avec caméra spécifique)	unité	1	120,00 \$	120,00 \$
D2.4	. réception définitive (regard, avec caméra spécifique)	unité	1	120,00 \$	120,00 \$
	<u>Essais (infiltration, exfiltration, etc.)</u>				
D2.5	. regard	unité	1	225,00 \$	225,00 \$
	Sous-total - Égout sanitaire				7 765,00 \$
	SOUS-TOTAL - 4^e AVENUE				14 452,50 \$

Évaluation des coûts
(étape 100 %)



MUNICIPALITÉ DE WEEDON

Réfection de la rue des Érables

N° de dossier : SHE-00238113

Date : 24 avril 2017

Révision : 25 avril 2017

Révision : 26 avril 2017

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
E	6^e AVENUE				
E1	Eau potable				
E1.1	Conduite 150 mm ø, PVC, DR-18	m	26	135,00 \$	3 510,00 \$
E1.2	Té 250 x 150	unité	1	2 100,00 \$	2 100,00 \$
E1.3	Vanne 150 mm ø	unité	1	1 400,00 \$	1 400,00 \$
E1.4	Bouchon 150 mm ø	unité	1	450,00 \$	450,00 \$
E1.5	Nettoyage, désinfection et essai des conduites d'eau potable (BNQ 1809-900/2004 (R2007), section 11)	m	26	2,50 \$	65,00 \$
	Sous-total - Eau potable				7 525,00 \$
E2	Égout sanitaire				
E2.1	Conduite 200 mm ø, PVC, DR-35	m	29	175,00 \$	5 075,00 \$
E2.2	Regard 900 mm ø	unité	2	4 300,00 \$	8 600,00 \$
E2.3	Conduite existante à raccorder	unité	1	1 500,00 \$	1 500,00 \$
	<u>Nettoyages, essais, inspections et vérifications (BNQ 1809-300/2004 (R2007), section 11)</u>				
	<u>Nettoyages et inspections télévisées</u>				
E2.4	. réception provisoire (conduite incluant branchements)	m	29	5,00 \$	145,00 \$
E2.5	. réception définitive (conduite incluant branchements)	m	29	4,00 \$	116,00 \$
E2.6	. réception provisoire (regard, avec caméra spécifique)	unité	2	120,00 \$	240,00 \$
E2.7	. réception définitive (regard, avec caméra spécifique)	unité	2	120,00 \$	240,00 \$
	<u>Essais (infiltration, exfiltration, etc.)</u>				
E2.8	. conduite incluant branchements	m	29	1,75 \$	50,75 \$
E2.9	. regard	unité	2	225,00 \$	450,00 \$
	<u>Vérification de la déformation</u>				
E2.10	. réception provisoire	m	29	1,50 \$	43,50 \$
E2.11	. réception définitive	m	29	1,50 \$	43,50 \$
	Sous-total - Égout sanitaire				16 503,75 \$

Évaluation des coûts
(étape 100 %)



MUNICIPALITÉ DE WEEDON

Réfection de la rue des Érables

N° de dossier : SHE-00238113

Date : 24 avril 2017

Révision : 25 avril 2017

Révision : 26 avril 2017

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
E3	Égout pluvial				
E3.1	Conduite 300 mm ø, PVC, DR-35	m	26	205,00 \$	5 330,00 \$
E3.2	Regard 900 mm ø	unité	1	4 050,00 \$	4 050,00 \$
E3.3	Regard 1 500 mm ø	unité	1	6 400,00 \$	6 400,00 \$
E3.4	Raccordement à l'existant	unité	1	1 500,00 \$	1 500,00 \$
	<u>Nettoyage, inspection, essais et vérifications</u> (BNQ 1809-300/2004 (R2007), section 11)				
	<u>Nettoyages et inspections télévisées</u>				
E3.5	. réception provisoire (conduite incluant branchements)	m	26	5,00 \$	130,00 \$
E3.6	. réception définitive (conduite incluant branchements)	m	26	4,00 \$	104,00 \$
E3.7	. réception provisoire (regard, avec caméra spécifique)	unité	2	120,00 \$	240,00 \$
E3.8	. réception définitive (regard, avec caméra spécifique)	unité	2	120,00 \$	240,00 \$
	<u>Vérification de la déformation</u>				
E3.9	. réception provisoire	m	26	1,50 \$	39,00 \$
E3.10	. réception définitive	m	26	1,50 \$	39,00 \$
	Sous-total - Égout pluvial				18 072,00 \$
E4	Voirie				
E4.1	Terrassement (incluant l'enlèvement du pavage et des trottoirs, des bordures et des fondations existantes)			forfaitaire	2 580,00 \$
E4.2	Sous-fondation MG 112, 525 mm	m ³	270	15,75 \$	4 252,50 \$
E4.3	Fondation supérieure MG 20, 200 mm	m ²	258	9,60 \$	2 476,80 \$
E4.4	Couche de base en enrobés bitumineux ESG-14, 60 mm (PG 58-34)	m ²	274	17,80 \$	4 822,40 \$
E4.5	Couche de surface en enrobés bitumineux ESG-10, 40 mm (PG 58-34)	m ²	274	12,00 \$	3 288,00 \$
E4.6	Trottoir de béton (1,5 m), excluant fondations	m	16	140,00 \$	2 240,00 \$
	Sous-total - Voirie				19 659,70 \$
	SOUS-TOTAL - 5^e AVENUE				61 760,45 \$

Évaluation des coûts
(étape 100 %)



MUNICIPALITÉ DE WEEDON

Réfection de la rue des Érables

N° de dossier : SHE-00238113

Date : 24 avril 2017

Révision : 25 avril 2017

Révision : 26 avril 2017

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
F	7^e AVENUE				
F1	Eau potable				
F1.1	Conduite 150 mm ø, PVC, DR-18	m	6	135,00 \$	810,00 \$
F1.2	Ts 250 x 150	unité	1	2 100,00 \$	2 100,00 \$
F1.3	Vanne 150 mm ø	unité	1	1 400,00 \$	1 400,00 \$
F1.4	Raccordement à l'existant	unité	1	2 500,00 \$	2 500,00 \$
F1.5	Nettoyage, désinfection et essai des conduites d'eau potable (BNQ 1809-900/2004 (R2007), section 11)	m	6	2,50 \$	15,00 \$
	Sous-total - Eau potable				6 825,00 \$
F2	Égout sanitaire				
F2.1	Conduite 200 mm ø, PVC, DR-35	m	5	175,00 \$	875,00 \$
F2.2	Regard 900 mm ø	unité	1	4 300,00 \$	4 300,00 \$
F2.3	Raccordement à l'existant	unité	1	1 500,00 \$	1 500,00 \$
	<u>Nettoyages, essais, inspections et vérifications</u> (BNQ 1809-300/2004 (R2007), section 11)				
	<u>Nettoyages et inspections télévisées</u>				
F2.4	. réception provisoire (conduite incluant branchements)	m	5	5,00 \$	25,00 \$
F2.5	. réception définitive (conduite incluant branchements)	m	5	4,00 \$	20,00 \$
F2.6	. réception provisoire (regard, avec caméra spécifique)	unité	1	120,00 \$	120,00 \$
F2.7	. réception définitive (regard, avec caméra spécifique)	unité	1	120,00 \$	120,00 \$
	<u>Essais (infiltration, exfiltration, etc.)</u>				
F2.8	. conduite incluant branchements	m	5	1,75 \$	8,75 \$
F2.9	. regard	unité	1	225,00 \$	225,00 \$
	<u>Vérification de la déformation</u>				
F2.10	. réception provisoire	m	5	1,50 \$	7,50 \$
F2.11	. réception définitive	m	5	1,50 \$	7,50 \$
	Sous-total - Égout sanitaire				7 208,75 \$

Évaluation des coûts
(étape 100 %)



MUNICIPALITÉ DE WEEDON

Réfection de la rue des Érables

N° de dossier : SHE-00238113

Date : 24 avril 2017

Révision : 25 avril 2017

Révision : 26 avril 2017

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
F3	Égout pluvial				
F3.1	Conduite 300 mm ø, PVC, DR-35	m	6	205,00 \$	1 230,00 \$
F3.2	Regard 900 mm ø	unité	1	4 050,00 \$	4 050,00 \$
	<u>Nettoyage, inspection, essais et vérifications</u> (BNQ 1809-300/2004 (R2007), section 11)				
	<u>Nettoyages et inspections télévisées</u>				
F3.3	. réception provisoire (conduite incluant branchements)	m	6	5,00 \$	30,00 \$
F3.4	. réception définitive (conduite incluant branchements)	m	6	4,00 \$	24,00 \$
F3.5	. réception provisoire (regard, avec caméra spécifique)	unité	1	120,00 \$	120,00 \$
F3.6	. réception définitive (regard, avec caméra spécifique)	unité	1	120,00 \$	120,00 \$
	<u>Vérification de la déformation</u>				
F3.7	. réception provisoire	m	6	1,50 \$	9,00 \$
F3.8	. réception définitive	m	6	1,50 \$	9,00 \$
	Sous-total - Égout pluvial				5 592,00 \$
	SOUS-TOTAL - 7^e AVENUE				19 625,75 \$

Évaluation des coûts
(étape 100 %)



MUNICIPALITÉ DE WEEDON

Réfection de la rue des Érables

N° de dossier : SHE-00238113

Date : 24 avril 2017

Révision : 25 avril 2017

Révision : 26 avril 2017

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
G	SERVITUDE DE L'ÉMISSAIRE PLUVIAL				
G.1	Égout pluvial				
G1.1	Ponceau 300 mm ø à enlever			forfaitaire	1 000,00 \$
G1.2	Ponceau 900 mm ø	m	7	500,00 \$	3 500,00 \$
G1.3	Pièce d'extrémité biseautée en béton 900 mm ø avec mur parafouille	unité	3	2 000,00 \$	6 000,00 \$
G1.4	Conduite 900 mm ø, TBA CL IV	m	41	500,00 \$	20 500,00 \$
G1.5	Regard 1 800 mm	unité	1	9 000,00 \$	9 000,00 \$
G1.6	Fossé existant à reprofiler	m	58	30,00 \$	1 740,00 \$
G1.7	Empierrement, cal. 100-200, ép. 300 mm incl. géotextile	m²	76	60,00 \$	4 560,00 \$
G1.8	Ensemencement hydraulique type H-3 incl. 100 mm de terre végétale	m²	203	4,00 \$	812,00 \$
	<u>Nettoyage, inspection, essais et vérifications</u> (BNQ 1809-300/2004 (R2007), section 11)				
	<u>Nettoyages et inspections télévisées</u>				
G1.9	. réception provisoire (conduite incluant branchements)	m	41	5,00 \$	205,00 \$
G1.10	. réception définitive (conduite incluant branchements)	m	41	4,00 \$	164,00 \$
G1.11	. réception provisoire (regard, avec caméra spécifique)	unité	1	120,00 \$	120,00 \$
G1.12	. réception définitive (regard, avec caméra spécifique)	unité	1	120,00 \$	120,00 \$
	Sous-total - Égout pluvial				47 721,00 \$
G2	Voirie				
G2.1	Terrassement (incluant l'enlèvement du pavage et des trottoirs, des bordures et des fondations existantes)			forfaitaire	3 800,00 \$
	<u>Réfection du site</u>				
G2.2	Ergozonnement en plaques, incl. 100 mm de terre végétale	m²	380	10,00 \$	3 800,00 \$
	Sous-total - Voirie				7 600,00 \$
	SOUS-TOTAL - SERVITUDE DE L'ÉMISSAIRE PLUVIAL				55 321,00 \$

Évaluation des coûts
(étape 100 %)



MUNICIPALITÉ DE WEEDON

Réfection de la rue des Érables

N° de dossier : SHE-00238113

Date : 24 avril 2017
Révision : 25 avril 2017
Révision : 26 avril 2017

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
H	SERVITUDE VERS LA 8^e AVENUE				
H1	Eau potable				
H1.1	Conduite 250 mm ø, PVC, DR-18	m	47	175,00 \$	8 225,00 \$
H1.2	Isolant	m ²	54	45,00 \$	2 430,00 \$
H1.3	Conduite 150 mm ø, PVC, DR-18 (poteau d'incendie)	m	8	135,00 \$	1 080,00 \$
H1.4	Té 250 x 150	unité	1	2 100,00 \$	2 100,00 \$
H1.5	Réduit 150mm - 50 mm	unité	2	1 000,00 \$	2 000,00 \$
H1.6	Vanne 250 mm ø	unité	1	3 800,00 \$	3 800,00 \$
H1.7	Vanne 150 mm ø (poteaux incendie)	unité	1	1 400,00 \$	1 400,00 \$
H1.8	Poteau d'incendie à raccorder	unité	1	1 500,00 \$	1 500,00 \$
H1.9	Raccordement à l'existant	unité	1	2 500,00 \$	2 500,00 \$
H1.10	Purgeur automatique	unité	1	8 000,00 \$	8 000,00 \$
H1.11	Branchement pour purgeur automatique S150 - 50 mm ø	m	5	120,00 \$	600,00 \$
H1.12	Unité de branchement pour purgeur automatique S150 - 50 mm ø	unité	1	1 000,00 \$	1 000,00 \$
H1.13	Sollards de protection pour purgeur automatique	unité	4	200,00 \$	800,00 \$
H1.14	Nettoyage, désinfection et essai des conduites d'eau potable (BNQ 1809-300/2004 (R2007), section 11)	m	55	2,50 \$	137,50 \$
	Sous-total - Eau potable				35 572,50 \$
H2	Égout sanitaire				
H2.1	Conduite 375 mm ø, TBC CL IV (maîtrese)	m	59	240,00 \$	14 160,00 \$
H2.2	Regard 900 mm ø	unité	1	4 300,00 \$	4 300,00 \$
H2.3	Raccordement à l'existant	unité	1	1 500,00 \$	1 500,00 \$
	<u>Nettoyages, essais, inspections et vérifications (BNQ 1809-300/2004 (R2007), section 11)</u>				
	<u>Nettoyages et inspections télévisées</u>				
H2.4	. réception provisoire (conduite incluant branchements)	m	59	5,00 \$	295,00 \$
H2.5	. réception définitive (conduite incluant branchements)	m	59	4,00 \$	236,00 \$
H2.6	. réception provisoire (regard, avec caméra spécifique)	unité	1	120,00 \$	120,00 \$
H2.7	. réception définitive (regard, avec caméra spécifique)	unité	1	120,00 \$	120,00 \$

Évaluation des coûts
(étape 100 %)



MUNICIPALITÉ DE WEEDON

Réfection de la rue des Érables

N° de dossier : SHE-00238113

Date : 24 avril 2017
Révision : 25 avril 2017
Révision : 26 avril 2017

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
	<u>Essais (infiltration, exfiltration, etc.)</u>				
H2.8	. conduite incluant branchements	m	59	1,75 \$	103,25 \$
H2.9	. regard	unité	59	225,00 \$	13 275,00 \$
	Sous-total - Égout sanitaire				34 109,25 \$
H3	Voirie				
H3.1	Terrassement (incluant l'enlèvement du pavage et des trottoirs, des bordures et des fondations existantes)			forfaitaire	5 200,00 \$
H3.2	Sous-fondation MG 112, 525 mm	m ²	70	15,75 \$	1 102,50 \$
H3.3	Fondation supérieure MG 20, 200 mm	m ²	70	9,60 \$	672,00 \$
H3.4	Couche de base en enrobés bitumineux ESG-14, 60 mm (PG 58-34)	m ²	70	17,60 \$	1 232,00 \$
H3.5	Couche de surface en enrobés bitumineux ESG-10, 40 mm (PG 58-34)	m ²	70	12,00 \$	840,00 \$
	<u>Réfection du site</u>				
H3.6	Entrée privée en gravier	m ²	225	25,00 \$	5 625,00 \$
H3.7	Engazonnement en plaques, incl. 100 mm de terre végétale	m ²	225	10,00 \$	2 250,00 \$
	Sous-total - Voirie				16 921,50 \$
	SOUS-TOTAL - SERVITUDE VERS LA 8^e AVENUE				86 803,25 \$

Évaluation des coûts
(étape 100 %)



MUNICIPALITÉ DE WEEDON

Réfection de la rue des Érables

N° de dossier : SHE-00238113

Date : 24 avril 2017

Révision : 25 avril 2017

Révision : 26 avril 2017

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
I	EXCAVATION DE ROC				
I1	Excavation de roc pour tranchée principale	m	180	125,00 \$	22 500,00 \$
I2	Excavation de roc pour tranchée secondaire	m	70	90,00 \$	6 300,00 \$
	SOUS-TOTAL - EXCAVATION DE ROC				28 800,00 \$
J	SOLS CONTAMINÉS				
J1	Transport et gestions des sols contaminés, Métaux, AB	t	1200	20,00 \$	24 000,00 \$
J2	Transport et gestions des sols contaminés, Hydrocarbures	t	330	50,00 \$	16 500,00 \$
	SOUS-TOTAL - SOLS CONTAMINÉS				40 500,00 \$

Évaluation des coûts
(étape 100 %)



MUNICIPALITÉ DE WEEDON

Réfection de la rue des Érables

N° de dossier : SHE-00238113

Date : 24 avril 2017

Révision : 25 avril 2017

Révision : 26 avril 2017

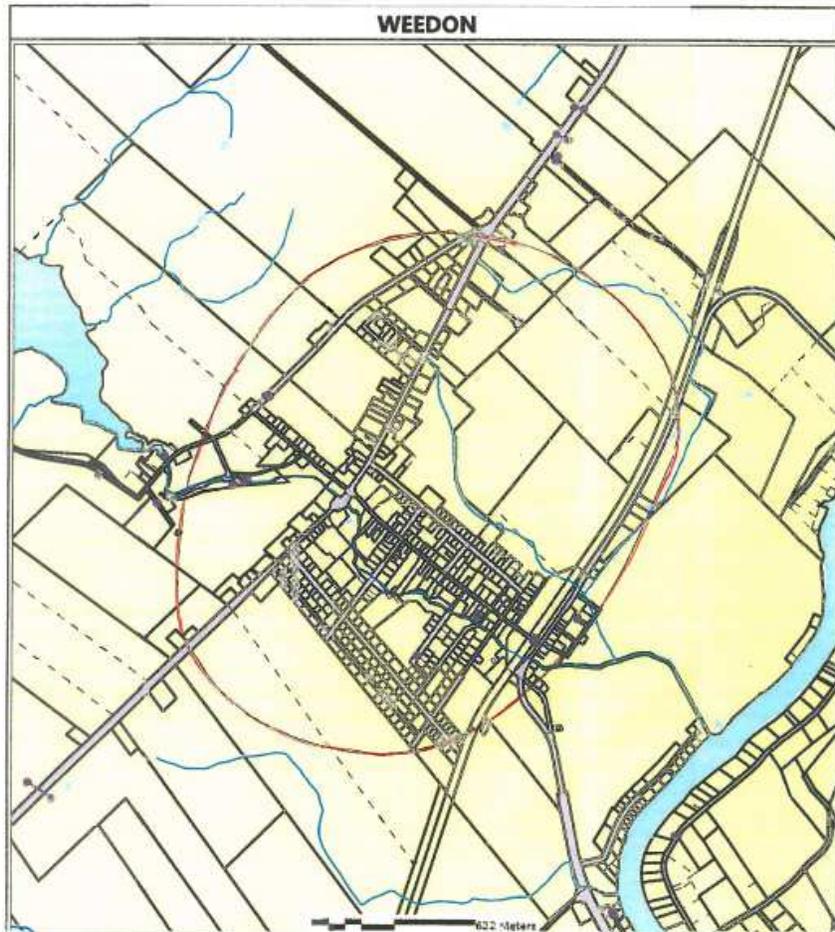
Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
	RÉSUMÉ				
A	ORGANISATION DE CHANTIER				56 650,67 \$
B	RUE DES ÉRABLES (de 2e Avenue à 7e Avenue)				1 930 083,45 \$
C	3e AVENUE				27 600,75 \$
D	4e AVENUE				14 452,50 \$
E	6e AVENUE				61 780,45 \$
F	7e AVENUE				19 625,75 \$
G	SERVITUDE DE L'ÉMISSAIRE FLUVIAL				55 321,00 \$
H	SERVITUDE VERS LA 9e AVENUE				86 603,25 \$
I	EXCAVATION DE ROC				28 800,00 \$
J	SOLS CONTAMINÉS				40 500,00 \$
	Sous-total des travaux				2 321 997,82 \$
	Imprévis (5 %)				116 099,89 \$
	Sous-total				2 438 097,71 \$
	Frais incidents (20 %)				487 619,54 \$
	Sous-total				2 925 717,25 \$
	Taxes nettes (4,9875 %)				145 920,15 \$
	Sous-total				3 071 637,40 \$
	Aide financière FEPTU (prévue après ajustement)				(1 146 180,00 \$)
	Aide financière TECQ				(950 600,00 \$)
	MONTANT TOTAL DE L'ÉVALUATION				874 857,40 \$
				arrondi	875 000,00 \$

Les Services exp inc.

préparée
par : *Sophie Béard*
Sophie Béard, ing. jr
N° O.J.G. : 5070138

vérifiée
par : *Dominic Poirier*
Dominic Poirier, ing.
N° O.J.G. : 128861

Annexe C



#3 **ADJUDICATION DE CONTRAT DE FOURNITURE D'ENROBÉS BITUMINEUX**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Weedon a procédé à un appel d'offres sur invitation portant le numéro 2017-06-05 (fourniture d'enrobé bitumineux, incluant le transport), conformément aux lois en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions concernant cet appel d'offres furent ouvertes, tel que précisé dans le document d'appel d'offres mais avec un peu de retard, le 5 juin 2017 à 14h00 ;

2017-113 IL EST PROPOSÉ Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les prix les plus bas conformes (en caractère **gras**), parmi les soumissions reçues, soient et sont retenus, à savoir :

Soumissions 2017		
Fournisseurs	Fourniture d'enrobé bitumineux EB10C	Fourniture d'enrobé bitumineux EB10S
Pavage Centre Sud du Québec Inc.	87.00 \$ / T.M.	86.00 \$ / T.M.
Construction D.J.L. (Eurovia)	84.75 \$ / T.M.	82.75 \$ / T.M.
Sintra Inc.	79.75 \$ / T.M.	77.05 \$ / T.M.

QUE l'entreprise Sintra Inc. soit retenue pour fournir l'enrobé bitumineux EB10C au coût de 79.75 \$ / T.M. et EB10S au coût de 77.05 \$ / T.M. le tout incluant le transport mais excluant les taxes fédérales et provinciales.

ADOPTÉE

#4 FINANCEMENT D'UN EMPRUNT DE 1 587 800 \$ (FLOTTE DE VÉHICULES)

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR LE FINANCEMENT D'UN EMPRUNT DE 1 587 800 \$ (FLOTTE DE VÉHICULES)

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	6 juin 2017	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 4 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,0900 %
Montant :	1 587 800 \$	Date d'émission :	13 juin 2017

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

105 300 \$	2,09000 %	2018
107 300 \$	2,09000 %	2019
109 600 \$	2,09000 %	2020
111 800 \$	2,09000 %	2021
1 153 800 \$	2,09000 %	2022

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,09000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

105 300 \$	1,30000 %	2018
107 300 \$	1,40000 %	2019
109 600 \$	1,55000 %	2020
111 800 \$	1,75000 %	2021
1 153 800 \$	1,90000 %	2022

Prix : 98,84700 Coût réel : 2,12906 %

3 - CD DU NORD DU HAUT-SAINT-FRANCOIS

105 300 \$	2,18000 %	2018
107 300 \$	2,18000 %	2019
109 600 \$	2,18000 %	2020
111 800 \$	2,18000 %	2021
1 153 800 \$	2,18000 %	2022

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,18000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

2017-114 IL EST PROPOSÉ Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Weedon accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 13 juin 2017 au montant de 1 587 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2015-042. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS
AU MONTANT DE 1 587 800 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 JUIN 2017**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Weedon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 587 800 \$ qui sera réalisé le 13 juin 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2015-042	408 922 \$
2015-042	1 178 878 \$

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2015-042, la Municipalité de Weedon souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

2017-115 IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Decubber

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 juin 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 juin et le 13 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018.	105 300 \$	
2019.	107 300 \$	
2020.	109 600 \$	
2021.	111 800 \$	
2022.	114 000 \$	(à payer en 2022)
2022.	1 039 800 \$	(à renouveler)

QUE en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2015-042 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 juin 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

#5 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun question

#6 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

2017-116 À 19 h 40, Madame Joanne Leblanc propose la levée de cette séance extraordinaire.

Yvan Fortin
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Richard Tanguay
Maire